

11042024_06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Séance du 11 avril 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice 14
- présents 10
- votants 14
- (dont 4 procurations)
- Excusés 4

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

Date de la convocation : 03 avril 2024

Date d'affichage : 03 avril 2024

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Christian BONNET ; Serge BARBASTE ; Jean-Claude BARRAILLE ; Thierry CALS ; René ALIÈS ;

Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE ;

Excusés : Mmes Marie-Christine LAURES (procuration à M Jean-Claude BARRAILLE) ; Nathalie FAUGERAS (procuration à Mme Jocelyne GALINIER) ; Mrs Christophe BRENAC (procuration à M Serge BARBASTE) ; Vincent COUSINIÉ (procuration à M Francis MATHIEU)

M Christian BONNET été élu secrétaire de séance

**Vacance d'emploi
Création d'un emploi permanent**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

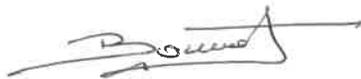
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du recrutement d'un agent contractuel, relevant de la catégorie C sur une période d'un an, sous 2 contrats de droit public, dans le cadre d'un accroissement d'activité, le 2ème contrat arrivant à son terme, il convient de pérenniser ce poste en créant l'emploi d'Agent Technique Territorial à temps complet relevant de la catégorie C au service technique à compter du 08 mai 2024.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité (dont 4 voix par procuration)

- - d'adopter la proposition ci-dessus mentionnée,
- - d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- Donne pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour tous les documents nécessaires à ce dossier.

Christian BONNET
Secrétaire de Séance



Francis MATHIEU
Maire



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

